

Olivia Ricq

Préservation du patrimoine dans un « univers numérique » : les défis de l'évaluation en archivistique, le point de vue de Daniel J. Caron.

©2013 par Olivia Ricq. Ce travail a été réalisé à l'EBSI, Université de Montréal, dans le cadre du cours SCI6112 – Évaluation des archives donné au trimestre d'Hiver 2013 par Yvon Lemay (remis le 9 mai 2013).

...l'idée de tout accumuler, l'idée de constituer une sorte d'archive générale, la volonté d'enfermer dans un lieu tous les temps, toutes les époques, toutes les formes, tous les goûts, l'idée de constituer un lieu de tous les temps qui soit lui-même hors du temps, et inaccessible à sa morsure, le projet d'organiser ainsi une sorte d'accumulation perpétuelle et indéfinie du temps dans un lieu qui ne bougerait pas, eh bien, tout cela appartient à notre modernité.

(Foucault 1984, 360)

Introduction

Préserver, conserver le patrimoine ... C'est le rôle d'institutions telles que les centres d'archives, bibliothèques ou musées. À l'origine, simple démarche pratique de conservation, puis discipline auxiliaire de l'histoire, l'archivistique a la mission essentielle, aujourd'hui, d'organiser et de conserver des documents à des fins de différentes natures : preuve ou témoignage. Précisément, elle recouvre les principes et les techniques régissant l'analyse des besoins, la création, l'évaluation, l'accroissement (l'acquisition), la classification, la description, l'indexation, la diffusion et la préservation des archives. (Couture 1999, 14-25).

La matière première en archivistique est le document d'archives, où l'information est consignée et organique (Couture 1998, 14). Elle peut être enregistrée sur différents types de supports dont les origines sont aussi anciennes que l'histoire de l'homme. La première méthode utilisée pour stocker l'information fut la mémoire, du « temps où l'oralité régnait en maîtresse » (Hagège 1985). Puis vint l'invention de l'écriture. Progressivement, se créent alors des « outils » de collection et de conservation pour gérer cette invention, alors instrument de pouvoir (Casson 2001). Enfin, naît au XIX^e, l'archivistique, dans le sillage des évolutions économiques et industrielles. De tout temps, l'archivistique aide à « préserver » et « prouver » des droits grâce à toutes sortes de supports dont elle doit garantir authenticité et intégrité. Ce rôle des supports est déterminant, et la maturation lente dans leur gestion (Caron 2013).

Siècle de profondes mutations, le XX^e siècle a, en particulier, vu la réalisation progressive et concrète de l'ordinateur, aboutissement d'une évolution scientifique et à l'origine d'une révolution technologique. « L'outil universel » est une extension de la mémoire, de l'imagination et de la raison (Serres 2007). L'information organique et consignée y est toujours présente, mais le support mémoriel change. Basé sur des bits, et manipulé par des applications et des machines pour être lisible et compréhensible par l'homme, le support devient numérique et « virtuel » du fait de sa dématérialisation. Le

couple support/information se transforme, et dès lors, le rapport avec l'archivistique aussi. L'évaluation étant une composante essentielle de l'archivistique (Couture 1998, 10), on peut donc s'interroger légitimement sur l'impact que peut avoir cette dématérialisation sur l'évolution de la préservation et de la conservation de notre patrimoine, de notre mémoire et par conséquent sur l'évolution de l'évaluation.

Pour tenter de répondre à cette question, nous nous intéresserons au point de vue de Daniel J. Caron, bibliothécaire et archiviste du Canada depuis 2009, et qui a placé l'évaluation au cœur de ses préoccupations dans cette problématique de transformation du patrimoine. Quel rôle accorde-t-il à l'évaluation et comment doit-elle évoluer ? Nous essaierons dans un premier temps de préciser le rôle de l'évaluation et de la valeur en archivistique, et de comprendre l'évolution qu'a connue BAC, puis nous nous intéresserons à l'impact du numérique sur les questions de ressources documentaires. Enfin, nous tenterons de préciser les idées proposées par Daniel J. Caron en matière de processus archivistique et plus spécifiquement concernant l'évaluation.

1. Définir l'évaluation, son évolution, son influence

Comme le dit Michel Foucault, l'« idée de tout accumuler » est propre à « notre modernité ». Cette démarche mémorielle est-elle réalisable ? Est-elle souhaitable ? La mission de l'archivistique est de préserver et sauvegarder des documents authentiques et l'évaluation est le processus de traitement des documents qui nous offre un cadre pour décider. Carol Couture (1996-1997, 3) parle de « nœud dur de la discipline archivistique ».

Si la terminologie (évaluation, appraisal, sélection, tri) n'est pas toujours très claire (Doom 2006, 8-9), et que le concept est encore jeune, la définition suivante est devenue consensuelle :

Elle est [...] l'acte de juger des valeurs que présentent les documents d'archives (valeur primaire et valeur secondaire) et de décider des périodes de temps pendant lesquelles ces valeurs s'appliquent auxdits documents dans un contexte qui tient compte du lien essentiel existant entre l'organisme (ou la personne) concerné et les documents d'archives qu'il (elle) génère dans le cadre de ses activités. (Couture 1998, 8).

Évaluer, c'est donc décider de la valeur d'un document d'archives et cela a un impact sur les autres fonctions archivistiques. Pour contribuer à donner à l'évaluation une assise théorique, l'archiviste doit s'appuyer sur des principes directeurs (Couture 1998, 10):

- ▶ les archives doivent témoigner de l'ensemble des activités de la société ;
- ▶ le jugement porté par l'archiviste doit être empreint d'objectivité et de contemporanéité ;
- ▶ le lien entre évaluation et les autres interventions archivistiques doit être respecté ;
- ▶ l'équilibre à maintenir entre les finalités administratives et patrimoniales ;
- ▶ l'équilibre à maintenir entre le contexte de création et celui de l'utilisation.

Évaluer comporte également une dimension sociale, celle de constituer des sources pour les générations à venir (Doom 2006, 6) et associe « le concept de

valeur, au temps de conservation et au lien indélébile entre le créateur et ses archives » (Couture 1998, 8).

Lors de l'évaluation, l'archiviste accorde une valeur dont les fondements théoriques sont issus de trois approches (Doom 2006, 13-15) :

- ▶ la théorie du producteur,
- ▶ la théorie de l'utilisateur (T. R. Schellenberg) qui prend en compte le besoin du créateur et définit des valeurs primaires (fonction de preuve) et secondaires (fonction de témoignage ou d'information),
- ▶ La théorie de la société ou le contexte de création et l'utilité représentent la valeur du document.

La valeur en évaluation archivistique est donc fondée sur la notion de preuve juridique, administrative, légale et financière, historique. Elle permet de distinguer les deux notions : valeur primaire (raison de la création) et valeur secondaire (autres utilisations) et pour juger de la valeur secondaire des critères ont été établis (Couture 1998, 13-15).

Cette valeur centrale de l'évaluation est également reconnue par Daniel Caron (2012a), pour qui évaluer c'est décider de la valeur archivistique des ressources d'information.

Toutefois, un autre point fondamental apparaît comme étant « la problématique de l'évaluation scientifique » (Doom 2006, 16) : ce sont les notions de contenu et de contexte. Le contenu représente pour l'archiviste l'information consignée et organique générée par le créateur. C'est :

... cet élément de connaissance généré dans le cadre des activités d'une personne ou d'un organisme (information organique) et que consigne le document d'archives (information consignée). (Couture 1999, 115)

Parallèlement, le contexte est « cette réalité qui donne tout son sens au contenu des documents d'archives et qui leur permet de remplir leur fonction de preuve ou de témoignage » (Couture 1998, 15).

Pour l'archiviste, le contexte de production, combinant fonction et structure de production, donne en effet tout son sens au contenu des documents d'archives. Il participe également à leur authentification et à la détermination de leur valeur. (Doom 2006, 17)

La valeur associée à la définition de fonctions (preuve, témoignage, information) et à l'application des principes directeurs donnent les assises théoriques de l'évaluation et son caractère scientifique (Couture 1998, 17).

Mais « l'évaluation des documents d'archives est une fonction archivistique qui s'effectue en rapport avec la mission d'un service d'archives » (Lemay 2013, 11). Bibliothèques et Archives Canada (BAC) est une institution fédérale canadienne dont la mission est définie par une loi (Gouvernement du Canada, 2004), en matière d'évaluation, nous sommes donc dans une configuration spécifique : celles des archives institutionnelles.

Dans un document publié en 2012 (a), Daniel J. Caron retrace l'évolution de l'évaluation à BAC : avant 1990, l'approche documentaire pratiquée est de type contextuelle, le contenu des documents est privilégié sur le contexte de création ; l'évaluation se fait donc du bas vers le haut.

Introduite en 1992, la macroévaluation fait évoluer cette approche sur deux points principaux : le contexte de la création du contenu devient primordial et l'effort entrepris pour rationaliser la prise de décision en matière d'évaluation (assise théorique, concepts, critères...).

Le contexte de création du contenu peut être défini comme la mise en place d'une évaluation fondée sur la provenance des documents :

La macroévaluation peut se définir comme une approche qui accorde une place centrale au principe du respect des fonds dans le processus d'évaluation des archives. La question fondamentale posée par cette approche est : qu'est-ce qui doit être documenté ? Dans cette perspective, la question de déterminer quels sont les documents qui doivent être conservés devient secondaire. En clair, cela signifie que, à l'analyse de la valeur des archives, la macroévaluation substitue l'analyse de la valeur des unités créatrices de documents au sein d'une organisation, valeur qui s'établit en rapport avec la fonction de témoignage des unités évaluées. (Ducharme 2001-2002, 48).

En quoi consiste cette évaluation de manière pratique ? L'objectif fondamental vise à enquêter sur l'univers d'information du créateur des documents pour déterminer l'information consignée sur tous les supports : sa nature, sa structure, ses caractéristiques, son processus de création et surtout ses rapports avec d'autres créateurs et utilisateurs de renseignements/de documents (Cook 2001).

Selon Daniel J. Caron (2012a), il s'agit-là d'« un premier pas novateur vers l'élaboration d'un cadre intellectuel pour la détermination et la sélection d'un patrimoine documentaire » et la rationalisation de la prise de décision avec pour principale contribution :

... l'abandon de l'analyse hautement subjective du contenu des ressources d'information en fonction de taxinomies de valeur ainsi codifiées (par ex. Schellenberg) ou de la pure intuition fondée sur les avantages prévus au niveau de la recherche ou du potentiel à titre de documentation original aux fins d'exposition historique (Caron 2012a).

Un des artisans de cette approche, Terry Cook (2001) explique que « les valeurs sociétales devraient fournir le contexte nécessaire à la prise de décisions en matière d'évaluation de documents. ».

Cette prédominance du contexte sur le contenu (Doom 2006, 20) est ce qui caractérise la macroévaluation. Confrontée à l'évolution de l'environnement des technologies de l'information et de la communication, et le développement du numérique en particulier, à la complexification croissante de l'administration publique, cette approche devient désuète, car limitée dans sa capacité d'ajustement et d'adaptation. Toutefois, elle est encore une source de référence, malgré le manque d'uniformité des prises de décisions et l'absence de critères (Caron 2012a).

Dans le contexte de l'administration publique à laquelle elle est appliquée, la macroévaluation s'est révélée, en fait, « limitée aux seuls archivistes » en raison de son manque de coordination avec l'administration (Caron 2012a). Pour répondre à une problématique multidimensionnelle et corriger les effets imprévus et indésirables (perte de contrôle des ressources d'information ; insuffisance de prise de décision responsable et transparente) de la macroévaluation, BAC propose, à partir de 2008, « la réglementation de la tenue des documents » (Caron 2012a), élaborée grâce à la consultation des différentes administrations concernées en les intégrant dans le processus. Cette approche fait évoluer le cycle de vie des documents vers un continuum de la valeur opérationnelle en passant de l'élimination à la création d'actifs qui devient une composante essentielle d'une administration publique en liaison avec le cadre stratégique des organismes centraux (normes documentaires, partenariats avec les gestionnaires) (Caron 2012a).

Daniel J. Caron (2012) note que l'évaluation reste subjective et s'interroge sur la pertinence des résultats de documentation, pour la société, de la tenue des documents, étant donné que ce processus offre une piètre représentation du fonctionnement de la société dans son ensemble. Une nouvelle approche

est alors développée: l'approche pansociétale (Rajotte 2013). Il s'agit d'un « modèle théorique général commun représentant l'ensemble de la société» (Rajotte 2013). Il s'appuie sur des éléments fondamentaux : les domaines et sous-domaines prédéfinis, le discours sociétal et les acteurs/acteurs-clés auxquels sont appliquées des stratégies de documentation (EDD = Énoncés de Délimitation de Discours).

2. Évaluer l'impact de l'évolution de notre société sur la gestion des ressources en information d'un « univers numérique » en expansion

L'émergence de l'évaluation comme fonction archivistique, à part entière est liée à un paradoxe inédit, celui d'une « société de conservation », telle que la présente Pierre Nora, confrontée au même instant à un phénomène d'«accélération exponentielle» du patrimoine documentaire qu'elle génère (Doom 2006, 11).

L'accélération exponentielle du patrimoine n'est pas la seule conséquence du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Comment évaluer l'impact de cet univers numérique en expansion sur la gestion des ressources en information ?

A la base du processus mémoriel, le couple information/support se transforme : d'analogique, le document devient numérique. Le document se dématérialise, il devient une succession de 0 et de 1 (unités manipulables) qui peuvent être créés et transmis sous une multitude de formats.¹ Cette transformation de la matérialité du document et son traitement automatisé lui donne des propriétés nouvelles : le contenu discrétisé devient manipulable par tout programme ou procédé calculatoire et la discrétisation aboutit à un code indépendant du sens et de la nature du contenu numérisé (Bachimont 2007, 23).

C'est une rupture dans l'histoire des supports : le document est enregistré grâce à des unités manipulables mais ne peut plus être conservé physiquement de la même façon que l'archiviste pouvait le pratiquer. C'est un défi pour les institutions documentaires (Saint-Jean 2007) en raison, par exemple, de la variété des formats des sources :

- ▶ Sources de documents physiques que l'on va numériser ;
- ▶ Sources de documents nés numériques ;
- ▶ Sources de documents composites (assemblage de contenus numériques diversifiés).

Et ces questions de conservation se complexifient en raison des technologies et des normes imposées par l'industrie, mais également en raison de coûts des modalités de diffusion, de la pérennité des supports et des collections numériques.

La conservation matérielle n'est pas le seul défi. Le numérique transforme également les comportements sociaux. Depuis l'apparition des ordinateurs et leur connections en réseau, de nouveaux modes fonctionnels de transmission

¹ À noter, à ce propos, une remarque intéressante de Michel Serres (2007) : notre adresse physique tend à se dématérialiser également au profit d'une adresse électronique. Cet élément est symbolique, mais reflète bien l'évolution en cours.

et partage de connaissances sont apparus dans le travail, l'économie, la politique avec le partage de l'information et la collaboration : le Web 2.0, les réseaux sociaux, les wikis.

Social media are fundamentally changing the way we communicate, collaborate, consume and create. They represent one of the most transformative impacts of information technology on business, both within and outside firm boundaries Social media have revolutionized the ways organizations relate to the marketplace and society ... (Aral et al. 2013, 3)

De ce fait, pour une institution documentaire, garantir authenticité et intégrité des documents tout en contribuant aux besoins futurs en matière d'archives devient complexe puisque le contexte, dans le cadre du processus de l'évaluation, change radicalement et rend sa prise en compte délicate avec les évolutions radicales et rapides de notre société.

Enfin, le document numérique remet en question un aspect fondamental de notre société celui du « système d'écriture » sur laquelle elle repose. Daniel J. Caron (2011b, 41-42) insiste sur le fait que nos civilisations sont basées sur un système de l'écrit : nos systèmes politiques (démocraties), économiques, comptables, financiers, de recherches, d'enseignement : tout repose sur une production documentaire liée à un système de l'écrit. C'est un changement profond auquel nous assistons : les transformations que nous sommes en train de vivre avec le développement du numérique ne sont pas de même ordre que la révolution de l'imprimerie, « c'est la création d'un nouveau système de consignation ».

Ce nouvel univers de l'information est diamétralement opposé au précédent : création et quantité limitées; accès et décisions médiatisés; autorité des sources; interventions de spécialistes; nombre limité de formats fixes; partage restreint; nombre réduit d'acteurs. (Caron 2012b)

De par la nature même du numérique, sa structure matérielle différente modifie l'intelligibilité de ce nouveau système de consignation avec toutes les conséquences sur la façon que nous avons de nous approprier l'archive et son contenu et donc notre rapport à la mémoire, au patrimoine et, au final, à la société.

Parallèlement à ces changements profonds, le document numérique contribue à « l'accroissement imposant de nouvelles capacités : de production, de reproduction de transmission et de mémorisation » (Caron 2011b, 17) avec pour avantages que :

- sa copie est parfaite et durable ;
- l'accès à son contenu est le même pour tous ;
- tout objet peut être numérisé ;
- tout peut être traité numériquement ;

Cela représente pour l'archiviste, une solution à certains problèmes : par exemple, celui de la corruption temporelle des supports, ou celui du problème de l'accès limité (Bachimont 2013).

Pour ces mêmes raisons, nous assistons sur le plan documentaire et archivistique à une numérisation massive des contenus (extension du phénomène d'enregistrement) et une fragilisation physique des supports (durée de vie limitée des supports numériques, altérations, ...).

Tant sur le plan de la création que de la diffusion, de nouvelles sources de production documentaires sont apparues : banques de données, blogues, vidéos amateurs, médias sociaux, ... Cette nouvelle production caractérise la société numérique par l'instantanéité, le volume, la vitesse, la volatilité (Caron 2011b, 51).

Lors de sa création, l'information consignée sur numérique, peut désormais être instantanée : sur papier, un journal doit attendre d'être fabriqué, imprimé, distribué, pour atteindre un nombre limité de lecteurs, il doit respecter un processus. L'information, ici, n'est pas instantanée et circule au rythme du support avec une vitesse toute relative. La même information numérisée publiée sur internet, par un journal ou un simple observateur, peut faire le tour du monde en quelques minutes (exemple les attentats à New York de 2001). Sa vitesse de circulation documentaire (implosion du temps de sa communication) est démultipliée.

L'information numérique peut également être volatile : à peine créée, elle disparaît. C'est le cas des messageries instantanées sur téléphone mobile (SnapChat, WhatsApp, ...). Ces applications ne conservent pas d'historique des messages, comme le pratique certains réseaux sociaux de type Twitter ou Facebook.

Enfin, bien que dématérialisée, l'information peut être volumineuse, c'est le cas pour les technologies liées à l'image en mouvement. Les questions de stockage, de flux, de conservation représentent là encore des défis en termes de préservation.

En résumé, je dirais que la transformation sociale est ici représentée par le « numérique » ou peut être plus justement par le « virtuel », alors que la technique, est représentée par la capacité et les formes de reproduction et d'emmagasinement créés par les systèmes informatiques et que l'ordinateur et ses périphériques en sont les outils. (Caron 2011b, 68).

Les caractéristiques spécifiques du support numérique entraînent de nouveaux défis et enjeux pour les institutions responsables de la préservation de ce patrimoine documentaire.

Depuis l'invention du cunéiforme par les Sumériens, le fonctionnement de nos sociétés s'est appuyé sur le développement du livre, de l'imprimé et la production sans cesse croissante d'une production documentaire que bibliothécaires et archivistes ont eu pour mission de préserver pour qu'elle soit réutilisable. Leur rôle était de transmettre aux générations futures, une mémoire, grâce à la préservation physique, la lisibilité technique, voire la lisibilité culturelle du document :

Une des grandes fonctions de l'écrit et des systèmes de communication a été d'assurer une communication dans le temps entre les générations et de manière transversale, avec l'aide de l'interprétation et de la traduction, entre les sociétés qui ne partagent pas le même langage. Cette fonction est la pierre angulaire des institutions responsables du patrimoine documentaire des sociétés (Caron 2011b, 84).

Si le support se transforme, les institutions documentaires conserveront-elles ce rôle de médiateur intergénérationnel et intersociétal ? Sachant que le processus classique de production des documents, dans ce système de l'écrit, reposait sur certaines « normes » dictées par des « autorités » (exemple, les éditeurs), le développement du numérique, dans les nouveaux médias, remet en question ces processus pour devenir souvent plus proche d'une consignation de l'oral (Caron 2011b, 85).

Autre facteur favorisant la remise en question de la mission des institutions documentaires, les nouveaux comportements des administrations publiques que l'archiviste représente : c'est-à-dire la naissance d'une culture caractérisée par une production galopante de l'information, son stockage, voire l'élimination systématique de l'information, est également un élément à prendre en compte (Caron 2010).

Les nouveaux comportements sociaux et les transformations de l'ère numérique entravent la production de la présence documentaire de l'État, ou son absence (Caron 2013).

Il s'agit de l'existence d'un nouveau contexte de l'examen public qui demande aux autorités plus de transparence sur les responsabilités des politiques et de leurs administrations. La difficulté ici est pour l'institution archivistique d'offrir sa part de « transparence ».

Enfin dernier exemple qui montre l'impact de ces évolutions sur les institutions documentaires : la difficulté de circonscrire les créateurs (Rajotte, 2013).

L'un des changements les plus importants a trait au nombre de créateurs qui produisent et distribuent de l'information comme bien ou comme ressource et aux effets que cela a sur l'évolution de la mémoire collective (Caron 2010).

Face à la complexification croissante de leur environnement, et aux mutations technologiques, économiques et sociales, les institutions documentaires rencontrent donc des défis à différents niveaux.

3. Réfléchir aux défis de l'archiviste, le point de vue D. Caron

La notion de document est modifiée profondément, tant du point de vue physique, que de son « contenu », de son utilisation, de sa conservation, de son appropriation. De nouveaux enjeux de mémoire apparaissent liés à une évolution rapide des formats d'encodage, à la complexification et hétérogénéité des environnements de restitution, à la dissémination des contenus (souvent transformés et adaptés), à leurs volumes impressionnants, à l'évolution des formes d'expressions, à la transformation des rapports économiques, sociaux et politiques par les nouvelles méthodes de transmission et de d'exploitation sur le réseau, à la création de de nouvelles pratiques artistiques et culturelles (e-poetry, fractales,). Dans ces conditions, quelles sont les pistes à suivre, selon D. J. Caron, pour que les archivistes puissent poursuivre leurs missions ?

Les institutions doivent maintenir leur responsabilité sociale : constituer des sources pour les générations à venir et de leur permettre de se les approprier (Caron 2011).

Cela doit se faire par l'élaboration d'une politique, au niveau institutionnel, qui prenne en compte la modification du contexte (numérique), du discours (sociétal), de la théorie (archivistique) et des objectifs de gestion de l'information. Une politique qui peut se traduire, concrètement, par une intégration documentaire des dépôts d'archives. Parallèlement, il est nécessaire de poursuivre le développement de la définition de normes documentaires (preuve documentaire) et soutenir la transformation de la gestion de l'information en une fonction de développement des ressources (intégration éditoriale), de la gestion de stock à la gestion de flux (Caron 2012a).

L'autre axe à développer est de permettre aux générations actuelles et futures de s'approprier les contenus en utilisant les nouveaux modes de communication teintés de partage et de mobilité tout en offrant des outils pour mieux cerner leur origine et préserver leur lisibilité intellectuelle :

Même si ce n'est pas facile pour tout monde, nous devons être de plus en plus transparents dans nos façons de faire : exposer pour dialoguer, dit-il [Daniel Caron]. Nous devons aussi nous enrichir en exploitant la logique participative qui se

développe en ce moment dans les univers numériques. Il faut innover. Dans l'environnement changeant où nous sommes, nous n'avons plus le luxe de tenir quoi que ce soit pour acquis. (Deglise 2013).

Dans le contexte numérique, le rapport à l'archive ne peut être que différent. Ne serait-ce que parce qu'avoir accès au document numérique nécessite qu'il faut le reconstruire. Garantir l'accessibilité (préserver la compatibilité avec l'environnement technique présent et, de ce fait, possiblement l'altérer et compromettre son authenticité, son intégrité est un enjeu essentiel pour l'archiviste (Thibodeau, 2002, 28). Les orientations proposées soutiennent la nécessité d'une présence documentaire continue et utilitaire pour permettre le développement et la gouvernance des États modernes (Caron 2013).

Aspect essentiel d'une conservation consciente, raisonnée, planifiée et organisée des archives, l'évaluation est maintenant devenue une spécificité marquante de la discipline archivistique et englobe des décisions irréversibles qui sont indispensables à la bonne marche administrative de la société et à la saine constitution et gestion de son patrimoine collectif. (Couture 1998, 17)

Dans ce cadre et pour répondre aux défis du numérique, Daniel J. Caron (2012a) propose de modifier deux aspects du processus décisionnel de l'évaluation :

- ▶ Le processus décisionnel interne au sujet de la valeur opérationnelle des ressources devait être reporté beaucoup plus en amont, au moment de la création des ressources ou avant au moment de la définition de normes documentaires.

C'est bien sûr la notion de valeur qui est ici l'objet de ces propositions : tendre à se rapprocher du moment où l'objet est créé permet à l'archiviste de mieux prendre en compte les spécificités du document numérique (discrétisation et manipulation) et ses conséquences.

- ▶ La notion de point de décision ou instant de documentation concernant la valeur opérationnelle et archivistique doit être approfondie.

C'est-à-dire approfondir la notion de valeur pour déterminer ce que les institutions de mémoire doivent ou non conserver en lien avec la diffusion, l'acquisition, le traitement et la gestion de leurs ressources d'information.

Parallèlement, Daniel J. Caron insiste sur la nécessité d'une rigueur intellectuelle et de soutenir le développement d'assises scientifiques au moment de la prise de décision en évaluation : le besoin de règles qui établissent la valeur opérationnelle de l'information (Caron 2013).

Selon moi, la possibilité d'établir et de maintenir la pertinence, pour la société, des dépôts d'archives documentaires, comme les archives et les bibliothèques, repose en grande partie sur la pertinence d'un patrimoine documentaire qui est recensé, sélectionné et rendu accessible, grâce à un concept intellectuel et à une théorie archivistique de l'évaluation fondée sur des principes scientifiques (Caron 2012a).

Pour ce faire, il propose d'approfondir et préciser les objectifs de documentation et revoir le « contexte global » de l'interprétation de la valeur et donc les critères d'évaluation. Par exemple, il faudrait élargir la compréhension du contexte de la création du document et de ses critères en s'appuyant sur l'étude du contexte social : c'est-à-dire « réexaminer la question du contenu documentaire » avec de nouveaux critères par une étude plus vaste et approfondie du contexte social. Le contexte de création est un des éléments clés de sa réflexion.

L'évaluation doit être axée sur la sélection de la *causa materialis*, c'est-à-dire :

... l'ensemble des documents qui nous permettent de vivre notre vie dans un État de droit, de fonctionner collectivement comme une démocratie et de progresser et d'assurer un consensus social constant grâce à la diffusion et à la mise en commun des ressources d'information et à la préservation d'un patrimoine documentaire accessible. (Caron 2012a)

Ce nouveau modèle d'évaluation doit intégrer la formulation d'une nouvelle épistémologie sociale fondée sur un corpus de documents inspiré de la théorie sociologique, l'intégration de la notion d'"habitus social" de Pierre Bourdieu et l'accroissement de la collaboration avec les autres sciences sociales (Caron 2012a).

Ces propositions permettent de faire progresser la réflexion sur la fonction d'évaluation en archivistique. Ce nouveau modèle d'évaluation fondé sur les sciences sociales tente de répondre aux différents défis qui se posent à l'archiviste avec le document numérique. Développer une évaluation scientifique fondée sur les sciences sociales devrait permettre de soutenir, voire de justifier le travail de l'archiviste. Cela peut permettre également de répondre, au défi majeur de l'archiviste, lié à la nature du numérique, selon lequel pour préserver, il faut transformer le document et donc l'altérer.

Conclusion

Notre société subit des transformations profondes liées à l'introduction du numérique. Notre façon d'appréhender la mémoire aussi. L'empreinte mémorielle basée sur l'écriture nous a permis d'élaborer des outils (documents, archives,...) et des méthodes pour gérer notre mémoire individuelle ou collective selon des critères relativement fixes d'authenticité et d'intégrité. Mais les caractéristiques du numérique, discrétisation et manipulation, ont des conséquences spécifiques qui remettent en cause cette conception traditionnelle de l'archivage tant sur le plan matériel qu'intellectuel puisque authenticité et intégrité ne sont plus possibles. Cette empreinte mémorielle numérique transforme le métier de l'archiviste dans toutes ses dimensions, en particulier lors de l'évaluation. Pour l'archiviste, un paradoxe fondamental s'ajoute : transmettre au futur implique une altération inévitable alors que préserver sans altérer pourrait s'avérer un frein à l'exercice de la mémoire. Le rôle de gardien des institutions de mémoire, leur place dans le fonctionnement de la société est, ainsi, remis en question profondément. Comment répondre aux besoins futurs de nos sociétés, en archivistique, dans cet univers numérique et en mouvement constant ? Daniel J. Caron propose de créer un nouveau modèle d'évaluation fondé sur la recherche, l'analyse et les principes scientifiques étayés par le discours de la théorie sociologique que l'on pourrait synthétiser de la façon suivante :

- ▶ Écouter : mieux évaluer les besoins de la société, être plus proche des créateurs ;
- ▶ Comprendre : mieux cerner le contexte en s'appuyant sur d'autres sciences et sur de nouveaux critères en matière d'évaluation ;
- ▶ Agir : être plus en amont dans le processus de décision (évaluation) et mettre en valeur l'actif (ressources documentaires).

Ainsi l'archiviste se doit d'être un architecte actif de la mémoire, (Doom 2006, 26). L'idée de « tout accumuler » n'est plus envisageable, elle paraît inutile et inconcevable. Si tendre à l'authenticité, à l'identité reste un objectif,

l'archiviste doit entretenir et exercer cette mémoire, en prenant en compte cette nouvelle organisation de l'information, pour en devenir un architecte actif du point de vue technique, culturel et méthodologique, c'est-à-dire recomposer cette archive dématérialisée et manipulable et permettre ainsi aux générations futures de s'approprier les contenus afin de poursuivre l'évolution de nos connaissances.

Dans ce contexte, et bien que le concept d'évaluation soit encore jeune (Doom 2006, 6), il apparaît comme un sujet de recherche clé pour l'archivistique d'aujourd'hui et de demain. Outre les points évoqués par Daniel J. Caron pour faire progresser cette fonction de l'archivistique, peut-être pourrions-nous nous interroger de manière plus approfondie sur les notions d'authenticité et d'intégrité, et sur leurs rapports avec l'évaluation. Ne faudrait-il pas plutôt parler d'identité ? Par exemple, comment l'évaluation pourrait-elle intégrer cette notion d'identité, en rapport avec le contexte et le contenu et quels pourraient en être les critères ?

Bibliographie

Aral, Sinan, Chrysanthos Dellarocas et David Godes. 2013. Social Media and Business Transformation: A Framework for Research. In *Information Systems Research*, vol. 24, n°1 : 3-13. Document en ligne pré-publié en janvier 2013 à l'adresse doi : 10.1287/isre.1120.0470.

Bachimont, Bruno. 2013. *5-NumériqueTendances*. SCI6116 Archivistique audiovisuelle et numérique. Montréal, EBSI, Université de Montréal. <http://cours.ebsi.umontreal.ca/sci6116/Supports_de_cours_files/5-NumeriqueTendances.ppt.pdf> (consultée le 19 août 2013).

Bachimont, Bruno. 2007. *Ingénierie des connaissances et des contenus : le numérique entre ontologies et documents*. Paris : Lavoisier.

Bibliothèque et Archives Canada (BAC). *Allocutions* [2010, 2011, 2012, 2013]. <<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/nouvelles/allocutions/Pages/default.aspx>> (consultée le 3 avril 2013).

Caron, Daniel J. 2013. *Préparer le gouvernement en vue de la révolution numérique et sociale*. Bibliothèque et Archives Canada. <<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/nouvelles/allocutions/Pages/22-janvier-2013-ottawa.aspx>> (consultée le 2 avril 2013).

Caron, Daniel J. 2012a. *Réflexions sur l'évolution de l'évaluation à Bibliothèque et Archives Canada : du contenu au contexte et du contexte au contenu*, notes d'allocution, Archives nationales des Pays-Bas. Bibliothèque et Archives Canada. <<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/nouvelles/allocutions/Pages/reflexions-evolution-evaluation-bac.aspx>> (consultée le 7 février 2013).

Caron, Daniel J. 2012b. *Édifier ensemble notre mémoire continue : constituer un patrimoine documentaire représentatif*. Bibliothèque et Archives Canada. <<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/nouvelles/allocutions/Pages/constituer-patrimoine-documentaire-representatif.aspx>> (consultée le 3 avril 2013).

Caron, Daniel J. 2011a. *La tenue de documents au cœur de la mémoire, de la responsabilisation et de l'administration publique : l'expérience du Canada*. Discours lors du Symposium Canada-Japon sur la gestion des documents dans le contexte du cyber gouvernement, les bibliothèques et les archives nationales. Bibliothèque et Archives Canada. <<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/nouvelles/allocutions/Pages/tenue-document-symposium-cybergouvernement.aspx>> (consultée le 3 avril 2013).

Caron, Daniel J. 2011b. *Web HT.O. Pour une société informée: la pertinence du numérique et ses défis pour les sociétés démocratiques au XXI^e siècle*. Paris: Hermann.

Caron, Daniel J. 2010. *Le moment documentaire à l'ère numérique : de nouvelles propositions de valeur pour la mémoire collective*. Discours d'ouverture du 35^e congrès annuel de l'Association canadienne des archivistes, à Halifax. Bibliothèque et Archives Canada. <<http://www.bac-lac.gc.ca/fra/nouvelles/allocutions/Pages/moment-documentaire-ere-numerique.aspx>> (consultée le 3 avril 2013).

Casson, Lionel. 2001. *Libraries in the ancient world*. New Haven: Yale University Press.

Cook, Terry. 2001. *Méthodologie d'évaluation : macroévaluation et analyse fonctionnelle, Partie A : concepts et théorie*.

<<http://www.collectionscanada.gc.ca/gouvernement/disposition/007007-1035-f.html>> (consultée le 3 avril 2013).

Couture, Carol et collaborateurs, sous la dir. de. 1999. *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*. Sainte-Foy Que. : Presses de l'Université du Québec.

Couture, Carol. 1998. Les fondements théoriques de l'évaluation des archives. In *L'évaluation des archives : des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage*, 3^e Symposium en archivistique organisé par le Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA), Université de Montréal, 27 mars 1998, 7-26. <http://www.gira-archives.org/documents/GIRA_1998.pdf> (consultée le 3 avril 2013).

Couture, Carol. 1996-1997. L'évaluation des archives : état de la question. *Archives*, 28, n^o 1: 3-21.

<http://www.archivistes.gc.ca/revuearchives/vol28_1/28-1-couture.pdf> (consultée le 3 avril 2013).

Deglise, Fabien. 2013. Les Archives nationales doivent dépoussiérer leurs pratiques. *Le Devoir*, 21 janvier : B7.

<<http://www.ledevoir.com/culture/livres/368841/les-archives-nationales-doivent-depoussiérer-leurs-pratiques>> (consultée le 24 mars 2013).

Doom, Vincent. 2006. L'évaluation scientifique des archives : principes et stratégies. *La Gazette des archives*, n^o 202 : 5-43.

Ducharme, Daniel. 2001-2002. La macroévaluation des archives : l'expérience canadienne. *Archives*, 33, n^o 3-4.

<http://www.archivistes.gc.ca/revuearchives/vol33_3-4/33-3-4-ducharme.pdf> (consultée le 7 mars 2013).

Foucault, Michel. 1984. Des espaces autres. Hétérotopies. Conférence au Cercle d'études architecturales du 14 mars 1967. In *Architecture, Mouvement, Continuité*, n^o5 (octobre) 1984, pp. 46-49. *Dits et écrits*, volume IV, 1976-1988, Paris : Gallimard. Le texte numérisé peut être trouvé à l'adresse

<<http://www.foucault.info/documents/heterotopia/foucault.heterotopia.en.html>> (consultée le 3 avril 2013)².

Hagège, Claude. 1985. *L'homme de paroles : contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris : Fayard.

Gouvernement du Canada, site web de la législation. *Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence* (L.C. 2004, ch. 11) <<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-7.7/page-2.html#h-4>> (consultée le 8 mai 2013).

Lemay, Yvon. 2013. *Principes et approches : contenu. SCI6112 Évaluation des archives, module 3*. École de Bibliothéconomie et de Sciences de l'Information, Université de Montréal.

² L'origine de cette publication serait une émission radiophonique diffusée sur France Culture en décembre 1966 : <http://www.youtube.com/watch?feature=player_detailpage&v=SyCNh7M7yzc#t=170>. Le contenu est un peu différent voir en 0:02:50 – 0:03 :34 (consultée le 28 août 2013).

Rajotte, David. 2013. *L'évaluation des archives à BAC : de la macroévaluation à la stratégie de documentation*. Conférence présentée dans le cadre du cours SCI6112 – Évaluation des archives de l'EBSI, Université de Montréal, 14 février 2013.

Rajotte, David. 2010-2011. La réflexion archivistique à l'ère du document numérique : un bilan historique. *Archives* 42, n° 2, pp. 69-105.

Rousseau, Jean-Yves, Carol Couture et collaborateurs. 1994. Chapitre 4 : Le cycle de vie des documents d'archives. In *Les Fondements de la discipline archivistique*, 95-114. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. (Accès réservé : < <http://site.ebrary.com/lib/umontreal/Doc?id=10226129> >).

Saint-Jean, Robert. 2007. Conservation des documents numériques : défis et enjeux. Actes du congrès *D'hier à demain : 40 ans de théories et de pratiques archivistiques. Quelles pistes pour l'avenir ?* Association des Archivistes du Québec, Sainte-Adèle, 31 mai- 2 juin 2007.

Samuels, Helen Willa. 1986. Who controls the past. *The American Archivist*, 49, n°2 : 109-124. <<http://www.jstor.org/stable/40292980>> (consultée le 30 août 2013).

Serres, Michel. 2007. *Les nouvelles technologies - révolution culturelle et cognitive*. INRIA. < <http://www.youtube.com/watch?v=lycDx5OGEQ> > (consultée le 3 avril 2013).

Thibodeau, Kenneth. 2002. *Overview of Technological Approaches to Digital Preservation and Challenges in Coming Years. The State of Digital Preservation: An International Perspective*. Washington D.C., Council on Library and Information Resources.

<<http://www.clir.org/pubs/reports/pub107/thibodeau.html>> (consultée le 30 août 2013).